ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers-logements

Question écrite n° 79255

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent de nombreux logements-foyers, gérés en grande partie par les centres communaux d'action sociale. Les logements-foyers ont été mis en place au sortir de la Seconde Guerre mondiale pour héberger des personnes âgées qui rencontraient des problèmes de logement. Leur existence reste toujours d'actualité : à l'heure où bon nombre de nos concitoyens peinent à trouver un logement décent, l'existence des logements-foyers semble pourtant remise en cause puisqu'ils souffrent d'un manque d'investissement notable. Ainsi, de nombreux établissements ne répondent plus aux normes de sécurité, mettant en danger la vie de leurs résidents. Par ailleurs, les logements-foyers permettent bien souvent de combler l'insuffisance d'établissements médicalisés susceptibles d'accueillir des patients souffrant de pathologies chroniques, alors qu'ils ne disposent pas du personnel et des équipements pour répondre à ce type de mission. Aussi il aimerait connaître sa position sur ce dossier, et les actions que celui-ci compte mettre en oeuvre pour, d'une part, réhabiliter les logements-foyers et, d'autre part, leur permettre de répondre au défi de leur médicalisation.

Données clés

Auteur : M. Michel Delebarre
Circonscription : Nord (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79255
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 11001